



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit comparé

de l'Université de Perpignan Via  
Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



## Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit comparé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008151

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia - Perpignan

Groupement des Ecoles Supérieures de Gestion ALLIANTIS à Alger - Algérie

Institut Supérieur du Génie Appliqué à Casablanca - Maroc

- Délocalisation(s) :

Algérie et Maroc

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Groupement des Ecoles Supérieures de Gestion ALLIANTIS à Alger - Algérie

Institut Supérieur du Génie Appliqué à Casablanca - Maroc

## Présentation de la mention

Le master mention *Droit comparé* comporte une première année (M1) et une seconde année (M2) regroupant deux spécialités, l'une à finalité recherche (*Droit comparé des pays francophones, droit musulman*), l'autre à finalité professionnelle (*Droit comparé des affaires, droit des Etats francophones*). La formation proposée a pour finalité de permettre aux étudiants de maîtriser les outils juridiques actuellement utilisés en Afrique francophone dans les domaines du droit appliqué aux collectivités publiques, aux entreprises privées, aux relations commerciales et d'affaires et de mieux appréhender les évolutions récentes du droit Charaïque qui s'est partiellement maintenu dans certains pays musulmans en dépit de la mondialisation. La mention est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il s'agit d'une formation sur deux années, le M1 se déroule à Casablanca (Institut Supérieur du Génie Appliqué) et à Perpignan. Le M1 qui se déroule à Perpignan propose un tronc commun de cours de droit privé essentiellement, puis des parcours, sous forme d'unités d'enseignement (UE), existent pour se diriger soit vers la spécialité « recherche », soit vers la spécialité « professionnelle ». Les objectifs sont présentés comme permettant aux étudiants de poursuivre certaines carrières (dans les collectivités locales, comme chargé d'affaires ou encore comme responsable d'entreprises privées...), mais ils apparaissent assez généralistes et ne sont donc pas assez tournés vers une formation « type » de droit comparé. Les délocalisations envisagées se situent dans un espace africain ou maghrébin francophone et disposent sur place d'un bassin de recrutement de juristes aux niveaux BAC + 3 ou + 4 avec la possibilité de pouvoir recruter sur place des collègues de l'université du pays dont les compétences puissent répondre aux attentes concernant l'offre de formation. Le responsable scientifique du diplôme est le directeur de la composante ou la personne dûment désignée par celui-ci. La formation ne concerne pas suffisamment les étudiants de la région voulant effectuer des études en droit comparé et on peut le regretter. Les objectifs ne sont que partiellement atteints.

La formation est présentée comme s'adressant aux étudiants venant de licence de droit ou d'AES et soucieux de se spécialiser en droit comparé. Pour autant, le dossier révèle que cette formation complète le cursus d'étudiants africains ayant entamé leurs études dans leurs pays et en particulier venant des écoles d'Alger et de Casablanca, ce qui explique son recrutement. Par rapport aux universités voisines de Toulouse, Bordeaux et Montpellier, la particularité de l'université de Perpignan découle de l'approche particulièrement axée sur le droit musulman. Elle est adossée au centre francophone de droit comparé et de droit musulman (CFDCM) et l'équipe IFRAMOND de Lyon3, EA 45-86 (équipe d'accueil), au niveau de la recherche et en lien avec des organismes professionnels notamment au Maroc. Le positionnement semble adéquat.

L'attractivité de la mention est correcte (pour les deux années de la mention : 445 dossiers reçus en 2011-2012 pour 117 inscrits soit 26,29 % et 428 candidatures en 2012-2013 pour 90 inscrits, soit 21,26 %). Néanmoins, elle est variable selon les lieux : satisfaisante à Perpignan (40 inscrits en M1 en 2011-2012 et 23 en 2012-2013) et Alger (mais qui ne propose que la seconde année), relativement faible à Casablanca (des promotions qui tournent autour de 11 étudiants sauf certaines années). Le taux de réussite est correct en M1 Perpignan (70 %), mais il reste très moyen à Casablanca avec 50 % en 2010-2011. L'analyse du devenir des diplômés est peu renseignée et l'insertion professionnelle est moyenne (voir l'analyse des spécialités).

L'équipe, avec des données pas toujours identiques dans le dossier, est composée d'enseignants titulaires (quatre professeurs et six maîtres de conférences) et de sept intervenants extérieurs professionnels (avocats, en lien avec la formation : fiscalistes, secteurs bancaires des assurances et l'ensemble est cohérent et équilibré). Le dossier ne mentionne pas d'organe collégial de pilotage à l'exemple d'un conseil perfectionnement, mais il existe des réunions au sein de l'équipe et une évaluation de la formation sur la base d'un questionnaire anonyme envoyé aux étudiants pour apprécier la pertinence de la formation (avec un taux de retour en amélioration nette 87,5 % en M1 et 69 % en M2 en 2012-2013). Le paragraphe sur le pilotage souffre d'un certain manque de données.

L'ensemble témoigne d'une certaine qualité, mais qui est affaiblie par les points négatifs soulignés.

- Points forts :

- Bon partenariat avec des instituts et écoles du nord-Afrique.
- Une formation originale pour l'étude du droit musulman.
- Formation originale et relativement attractive selon les secteurs géographiques.

- Points faibles :

- Formation en partie dévoyée : elle est davantage une formation spécialisée dans les études du droit musulman pour les étudiants de ces régions et moins une formation de droit comparé.
- Difficulté d'assurer le suivi des étudiants.



- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun d'élargir les ouvertures de cette mention pour en faire une vraie mention de droit comparé. Une telle option pourrait avoir l'avantage d'entraîner une hausse des effectifs de la région de Perpignan.

## Evaluation par spécialité

### Droit comparé des pays francophones, droit musulman

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université de Perpignan Via Domitia - Perpignan

Groupement des Ecoles Supérieures de Gestion ALLIANTIS à Alger - Algérie

Institut Supérieur du Génie Appliqué à Casablanca - Maroc

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) :*

Alger (Algérie) et Casablanca (Maroc)

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

A l'issue d'une première année commune (M1), les étudiants intègrent la spécialité *Droit comparé des pays francophones, droit musulman*, adossée à des centres de recherches français (Perpignan et Lyon3) et africains.

La formation s'articule autour de cours de droit privé et de droit public axés essentiellement autour de l'étude du droit applicable au Maghreb et en Afrique sub-saharienne.

La formation a pour objectif de former des chercheurs pour alimenter les grandes écoles ou administrations des pays du nord Afrique. Les étudiants s'orientent alors vers l'enseignement dans leur Etat, l'administration ou les professions judiciaires.

- Appréciation :

La formation donne une place beaucoup plus grande au droit privé qu'au droit public. Les connaissances et compétences sont plutôt axées pour un public d'étudiants venant d'Afrique du nord et sub-saharienne. Le contenu des unités d'enseignement est essentiellement tourné vers l'étude du droit musulman et manque donc de diversité. En conséquence, la formation répond davantage à un public particulier et elle est à la fois trop générale ou trop restreinte pour être une vraie formation recherche en droit comparé.

Elle connaît des effectifs plutôt moyens et en baisse (25 pour l'année 2011-2012, 23 pour l'année 2012-13). Les données fournies ne sont pas toujours cohérentes entre elles.

Le dossier reconnaît une difficulté à suivre le devenir des diplômés en raison de leur poursuite de leur cursus ou de leur carrière dans leur pays d'origine. La poursuite en doctorat est limitée (deux en 2010-2011 et en 2011-2012 et quatre en 2012-2013).

Le pilotage de la spécialité repose sur une équipe au sein de laquelle existe un bon équilibre entre enseignants titulaires, mais il manque néanmoins des professionnels notamment de la justice administrative (il n'est mentionné que trois professionnels). Il n'existe pas d'organe collégial, comme un conseil de perfectionnement, mais un suivi est assuré par des réunions régulières entre enseignants. Il manque le contrôle de la formation sur place.



Hormis certains points positifs, l'ensemble reste moyen et peut être amélioré, à l'exemple de la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) qui n'est pas actualisée sur les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois).

- Points forts :
  - Formation de très bonne qualité pour l'étude du droit musulman.
  - Partenariat ancien et solide avec des instituts et écoles de l'Afrique du nord.
  
- Points faibles :
  - Formation peu diversifiée en droit comparé.
  - Suivi insuffisant des diplômés.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun de donner les moyens de faire une vraie spécialité de droit comparé, ce qui engendrerait certainement une hausse des effectifs. Un suivi plus rigoureux des diplômés serait nécessaire. Il serait utile de conforter le contrôle de la formation des diplômés délocalisés.



## Droit comparé des affaires, droit des Etats francophones

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université de Perpignan Via Domitia - Perpignan

Groupement des Ecoles Supérieures de Gestion ALLIANTIS à Alger - Algérie

Institut Supérieur du Génie Appliqué à Casablanca - Maroc

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) :*

Alger (Algérie) et Casablanca (Maroc)

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit comparé des affaires, droit des Etats francophones* comprend des connaissances et des compétences essentiellement consacrées à l'étude du droit comparé des affaires et au droit applicable aux pays du Maghreb. Cette formation a pour objectif d'offrir une spécialisation pour le droit comparé des affaires avec des enseignements tournés vers les finances, l'économie et les faits de société. Un stage professionnel en France ou à l'étranger est requis en fin de formation. Des relations très solides et anciennes existent avec des écoles et instituts nord-africains.

- Appréciation :

Les cours sont très axés sur les droits applicables aux pays du Maghreb et la notion de droit comparé est trop réduite, ce qui tend à déséquilibrer la finalité du diplôme. En revanche, les compétences transversales (informatique, langues, méthodologie...) sont bien assurées. S'agissant de la formation professionnelle, il manque des professionnels issus des métiers de la justice (avocats, magistrats...), car une des voies professionnelles du droit comparé concerne aussi ces métiers (avocats internationaux, cabinets conseil...).

L'attractivité de la formation est effective du fait du nombre d'inscrits élevés venant essentiellement des pays nord-africains. L'analyse du devenir des diplômés reste incertaine, mais il est dit que les étudiants poursuivent dans leur pays des carrières dans l'administration, les professions judiciaires ou l'enseignement supérieur.

S'agissant du pilotage de la spécialité il apparaît un manque de professionnels issus des métiers de la justice, et d'enseignants venant d'autres pays pour assurer des cours de droit comparé. Enfin les modalités de suivi des diplômés sont fort peu institutionnalisées. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est pas à jour sur les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois).

L'ensemble de la spécialité ne manque pas d'atouts, mais l'encadrement et le suivi ne sont pas suffisamment rigoureux.

- Points forts :

- Des liens très forts et très anciens avec les pays du nord-Afrique (Algérie/Maroc, Egypte).
- Une formation adaptée pour ces étudiants du nord-Afrique.





- Points faibles :
  - Une formation finalement trop ciblée vers un bassin géographique (nord-Afrique) et donc trop tributaire d'un seul bassin de recrutement.
  - Une difficulté pour suivre les étudiants diplômés.
  - Un manque de professionnels de la justice dans la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun de donner les moyens de faire une vraie spécialité de droit comparé, ce qui engendrerait certainement une hausse des effectifs et un gain de qualité. Un suivi plus rigoureux des diplômés serait nécessaire.



# Observations de l'établissement

## Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan *Via Domitia* – UPVD

Mention : Droit comparé

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° S3MA150008151

## Réponse à l'évaluation

En ce qui concerne le manque d'attractivité des formations vis-à-vis des étudiants de la région voulant effectuer des études en droit comparé, on ne peut également que le regretter. Ce manque d'attractivité et la forte attractivité internationale sur le bassin de l'Afrique Francophone reste un phénomène pérenne depuis que ces formations existent. Effectivement, depuis fort longtemps ce diplôme bénéficie d'une réelle notoriété et reconnaissance internationales et d'un déficit d'identification au niveau local et régional.

Cependant, la solution proposée par l'AERES qui consisterait à « élargir les ouvertures de cette mention pour en faire une vraie mention de Droit comparé (...) » ce qui « pourrait avoir l'avantage d'entraîner une hausse des effectifs de la région de Perpignan ». Cette formation quelque peu lapidaire ne permet pas de bien saisir le sens de l'élargissement des ouvertures de la mention, sauf à comprendre qu'il s'agirait de dépasser le champ de la comparaison des droits au-delà de l'Afrique francophone. Si tel était le cas, il est fort à craindre que le diplôme en question s'éloignerait lui-même de la composante qui l'héberge (Faculté Internationale de Droit Comparé des Etats Francophones) et serait totalement dénaturé.

Quant à considérer que le diplôme « est davantage une formation spécialisée dans les études de droit musulman (...) et moins une formation de droit comparé », cela peut pour le moins surprendre : d'une part parce que la réalité de la présence du Droit musulman en terre d'Afrique est incontestable et, de ce fait, indispensable pour la bonne connaissance de ces droits (droit de la famille, droit des biens, droit des affaires, ...) et de leurs études comparées. Par ailleurs, à bien y regarder, sur les deux ans de formation, la part dévolue aux enseignements consacrée au Droit

Musulman représente seulement un cours de 20h sur l'ensemble de la formation ce qui n'en fait en aucun cas une formation spécialisée dans ce seul domaine. Et ce, d'autant que par le passé le diplôme comprenait lui-même une spécialité « Histoire du droit et Droit Musulman » qui était pour sa part totalement recentrée et consacrée à l'étude de ce seul droit. Cette dernière a été supprimée parce que ne correspondant pas aux attentes des étudiants ; ce qui se dégageait du faible nombre de dossiers de candidature au regard des autres spécialités. C'est ainsi, que lors du dernier plan quadriennal il a été décidé de ne plus en faire un parcours et de le supprimer purement et simplement.

Pour les effectifs appréciés comme étant en baisse entre 2011 et 2013, cela procède d'une volonté de sélection plus resserrée dans le recrutement des étudiants et d'une démarche qualitative voulue par la composante puisqu'en effet comme l'AERES l'a elle-même relevé le nombre de dossiers de candidature est toujours aussi volumineux et permettrait sans problèmes des recrutements exponentiels dans les masters : « L'attractivité de la mention est correcte (pour les deux années de la mention : 445 dossiers reçus en 2011-2012 pour 117 inscrits soit 26,29 % et 428 candidatures en 2012-2013 pour 90 inscrits soit 21,26 %) ».

Quant au devenir des diplômés, le bassin de recrutement étant situé à l'étranger, il est donc par définition international. Ce contexte particulier et les moyens dont dispose la composante ne permettent pas un suivi aussi rigoureux que celui qui peut être fait en France métropolitaine avec des étudiants français. De plus, ce bassin de recrutement s'est largement ouvert depuis quelques années aux pays subsahariens et les étudiants maghrébins ne sont plus du tout majoritaires. Pour l'année universitaire 2013-2014 sur 94 étudiants inscrits en Master à Perpignan, 21,27% étaient originaires du Maghreb, 69,14 % d'Afrique Subsaharienne, 6,40 % d'Europe et 3,19 % d'Asie).

Concernant la poursuite en doctorat qui serait au regard de l'AERES trop limité, il est difficile pour la composante de se départir d'une remarque consistant d'une part à regretter le manque d'intégration d'étudiants en doctorat et d'autre part les contraintes (*numerus clausus* de directions de thèse pour les enseignants chercheurs).

Sur le fait qu'il manquerait dans l'équipe pédagogique en place « des professionnels notamment de la justice administrative » il convient à cet endroit de relever que Monsieur Benoit GARIDOU, Professeur Associé est avocat spécialisé en Droit public et Droit administratif. Pour le reste, les professionnels intervenants dans la formation sont au nombre de 9, outre la présence de 4 Professeurs, et 5 MCF. De même, l'insuffisance relevée « d'enseignants venant d'autres pays pour assurer des cours de droit comparé » est une réalité. Mais les contraintes financières et budgétaires qui s'imposent à la composante en sont d'autres, ces dernières prennent le pas sur la première.

Enfin, il est vrai que le Conseil de perfectionnement d'un point de vue formel ne sera effectif qu'à la rentrée 2014 ; même si *de facto* des réunions et un

encadrement collégial opéré grâce à des réunions régulières assurent déjà de façon informelle cette mission.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a cursive 'L' and 'O'.

Le Président de l'Université,  
Fabrice LORENTE